

FIRAH - RECHERCHE APPLIQUÉE SUR LE HANDICAP

Appel à projet général 2019 : recherche appliquée sur le handicap

Cet appel à projets définit comme sujets prioritaires : l'éducation des enfants et jeunes handicapés du préscolaire jusqu'à l'enseignement supérieur ; l'exercice de la citoyenneté et de la représentation et l'intervention précoce.

La recherche appliquée obéit aux règles habituelles de toute recherche scientifique (éthique, méthodologie, rigueur, évaluation...). Elle a pour but d'apporter des solutions concrètes aux difficultés rencontrées au quotidien par les personnes handicapées[1] et leurs familles. Cette recherche doit être le fruit d'une collaboration réelle, tout au long du processus de recherche, entre les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants, les professionnels et les chercheurs.

Les résultats de la recherche appliquée doivent être, comme les autres recherches, diffusés par tous les moyens disponibles dans les milieux de la recherche en particulier dans des bases de données ouvertes ou via des articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture.

De plus, les connaissances produites par le projet de recherche devront faire l'objet d'une diffusion auprès des acteurs de terrain (les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants et les professionnels...). Cette diffusion auprès du public non scientifique est indispensable pour que les résultats de la recherche s'appliquent réellement et améliorent concrètement le quotidien des personnes concernées. Elle se fera dans des langages et avec des supports d'application adaptés aux publics visés.

+ L'appel à projets

Les 6 critères de sélection de l'Appel à Projets

Critère 1 : L'objectif général du projet

L'objectif général du projet de recherche, devra s'inscrire dans une dynamique d'accès aux droits pour les personnes handicapées, conformément aux principes de la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées :

- Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes,
- La non-discrimination,
- La participation et l'intégration pleines et effectives à la société,
- Le respect de la différence et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité,
- L'égalité des chances,
- L'accessibilité,
- L'égalité entre les hommes et les femmes,
- Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

Ces principes serviront de première grille de lecture dans l'analyse des projets de recherche.

Critère 2 : L'originalité du projet et son caractère innovant

Il sera nécessaire de préciser un premier état des lieux de la littérature du domaine à étudier. La prise en compte des nouvelles approches, de l'évolution des concepts et des changements de terminologie dans le champ du handicap sera recherchée. Le projet de recherche pourra, si cela s'avère pertinent, préciser les modalités de passage des modes de travail classiques à ceux innovants et inclusifs, en mettant en évidence les questions relatives aux changements.

L'innovation apparaîtra également dans les modalités de mesure de la qualité de vie, la qualité de la participation sociale, le degré de satisfaction, et l'autodétermination des personnes concernées. L'émergence de l'innovation sera analysée par rapport aux éléments de son contexte particulier en mettant à jour ceux qui ont été porteur du changement.

Critère 3 : Présentation du porteur de projet, de ses partenaires, de leurs rôles respectifs au sein du projet

Les projets de recherche participative démontrant un maillage fort et organisé entre les acteurs de terrain (avec une attention particulière pour les personnes handicapées, leurs familles, leurs organisations représentatives et les professionnels) et les chercheurs sont attendus. Cet ancrage auprès des acteurs de terrain sera démontré par les motivations des organisations impliquées ainsi que leur rôle dans la planification, la réalisation, la diffusion des résultats et l'évaluation du projet de recherche. Les personnes handicapées, leurs familles et leurs organisations représentatives devront être considérées comme des acteurs de la recherche et non uniquement comme l'objet de celle-ci. Les projets de recherche ciblés sur des problématiques identifiées par les personnes handicapées et leurs familles seront privilégiés. Des preuves tangibles de cette approche participative seront requises par une description de leurs rôles aux différentes phases de la recherche. Les chercheurs impliqués dans le projet devront être présentés, cela sous-entend que nous souhaitons voir apparaître dans le projet le nom des chercheurs participants, leurs domaines de compétences et les projets de recherche et publications auxquels ils ont participé en lien avec le thème de la recherche proposée. Le porteur de projet et ses partenaires devront démontrer leur capacité à atteindre leurs objectifs (avec leurs résultats antérieurs) et témoigner de leurs connaissances des problématiques réelles rencontrées par les personnes handicapées et leurs familles. Enfin, sauf situation particulière expliquée dans le dossier, les équipes contractantes devront inclure un ou plusieurs chercheurs ou enseignants-chercheurs dont la recherche est l'une des missions statutaires.

Critère 4 : La méthodologie et les résultats attendus

L'hypothèse ou la question de recherche du projet proposé devra être clairement exposée. Une méthodologie participative de recherche explicite et cohérente sur le plan scientifique est requise. Les résultats attendus seront clairement identifiés. La méthodologie de recueil de données ainsi que celles concernant l'analyse des données sera présentée. Les résultats attendus de la recherche ne se limiteront pas à des descriptions ou constatations mais seront susceptibles d'apporter aussi des recommandations, des solutions et des outils concrets et opérationnels pour impulser du changement.

Critère 5 : Les supports réalisés pour diffuser et valoriser les connaissances produites par la recherche (et des modalités de transfert de ces supports).

Une attention particulière sera portée aux supports réalisés pour permettre à la connaissance produite par la recherche d'être transférée autant qualitativement que quantitativement. Pour une valorisation dans les milieux universitaires et scientifiques, les résultats du projet devront être décrits dans des articles publiés dans des bases de données ouvertes ou dans des revues scientifiques à un comité de lecture et présentés dans des séminaires scientifiques. En complément de ces articles scientifiques, le comité d'évaluation portera une grande attention à la réalisation d'autres supports d'application issus du projet de recherche, adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain. Ces supports d'application pourront prendre plusieurs formes : outils de formation, outils vidéos, écrits opérationnels, logiciels, ou tout autre moyen en fonction des besoins des publics concernés pour une appropriation des connaissances. Ces supports d'application devront être en libre accès, sur internet, afin d'être disponibles largement. Ainsi, ces derniers seront attendus en format numérique. Dans cette même perspective, la traduction de ces documents en français et en anglais sera particulièrement appréciée afin de faciliter la diffusion la plus large possible. Il est demandé au porteur de projets de préciser comment les acteurs de terrain participeront à la réalisation des supports d'application qui leur seront destinés. Les réseaux et autres dispositifs pouvant avoir des effets démultiplicateurs durables dans la diffusion et la valorisation des résultats devront être recherchés et cela en fonction des différents publics cibles.

Critère 6 : Le réalisme dans l'adéquation entre objectifs, activités et ressources

L'adéquation sera recherchée entre les points suivants :

Le réalisme du projet en termes de moyens (humain, logistique, matériel), le temps de réalisation et les ressources financières sollicitées,
Le profil et le temps affecté au projet de l'ensemble des ressources humaines,
La répartition des ressources financières entre les activités de recherche proprement dites et la réalisation des supports d'application.

+ Le formulaire de lettre d'intention devant être utilisé pour postuler.

+ L'information en ligne



21 juin 2019

Calendrier

Mise en ligne de l'Appel à Projets 2019 : 7 janvier 2019

Clôture de la réception des lettres d'intention : 25 mars 2019 à minuit

Annonce des lettres d'intention présélectionnées et non sélectionnées aux porteurs de projets : 21 juin 2019

Clôture de la réception des dossiers complets : 30 septembre 2019 à minuit

Annonce des dossiers complets sélectionnés et non sélectionnés aux porteurs de projets : 9 décembre 2019